Ville
d'Allauch

Centre de Secours d’Allauch

Allauch dispose d’un centre de secours dont les missions de sécurité civile sont assurées par le corps de sapeurs-pompiers depuis le 4 mars 2002. Au service des autres les soldats du feu, interviennent en cas d’accident de la circulation, des feux de forêt, d’incendies, dans les secours d’urgence aux personnes...

La caserne en chiffres

Le Centre de Secours des Sapeurs-Pompiers est composé de 13 professionnels, 110 volontaires et un agent administratif. Lorsque la caserne est contactée par le biais du 18 ou 112, les hommes répondent immédiatement à l'appel pour partir aussitôt sur le lieu de l'intervention.

Pour plus d’efficacité et lorsqu’ils ne sont pas en mission, les sapeurs-pompiers se consacrent à faire des activités physiques, à l’entretien des locaux et du matériel, du travail administratif dans les différents services ainsi qu’à diverses manœuvres pour une parfaite maîtrise des gestes essentiels.

Les sapeurs-pompiers sont équipés de 13 véhicules, pour faire face à toutes les situations : 3 pour le secours à personne, dont un est un véhicule tout terrain,

- 1 pour les feux urbains,
- 5 pour les feux de forêt,
- 2 pour d’autres types d’intervention.

Ils disposent aussi de quelques moyens de prévention : information du public, contrôle régulier de la sécurité des bâtiments recevant du public...

Concernant les feux de forêt, deux Modules d'Intervention Rapide (groupes de 2 camions de pompiers) observent la colline, positionnés à des endroits stratégiques.

Devenir sapeur-pompier volontaire

Devenir sapeur-pompier volontaire est un engagement accessible à tous. Pour cela, il faut :

- Être âgé de 16 ans minimum (21 ans pour être officier) et moins de 60 ans. Les mineurs doivent avoir un consentement écrit d'un représentant légal.
- Résider légalement en France.
- Être à jour des obligations du service national.
- Jouir de ses droits civiques.
- Absence de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions
- Remplir les conditions d'aptitude intellectuelle, médicale et physique.

Si vous souhaitez être au service des autres en marge de votre métier, de vos études ou de votre vie familiale adressez votre candidature (lettre de motivation, Curriculum Vitae, copie de vos diplômes ou attestation de formation, permis de conduire) au Service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du département ou contactez la caserne du Logis-Neuf.
La formation initiale se fait sur 30 jours au moins répartis sur trois années dont 10 jours la première année, puis d'une formation continue.
Être pompier volontaire implique un engagement de 6 périodes de 12 heures en jour ouvré et une période de 12 heures diurnes les jours non ouvrés de présence par mois au centre de secours.

Centre de Secours d'Allauch
Les Côtes Rôties
Avenue Jean Moulin
Logis-Neuf
Tél : 04 91 07 83 30
Appels d'urgence : 18 ou 112

MAIRIE D'ALLAUCH
1 Place Pierre Bellot
13190 Allauch

HORAIRES D’OUVERTURE

Lundi - Jeudi :
8h30 > 12h30 - 14h > 18h
Vendredi :
8h30 > 12h - 14h > 17h30
Samedi :
8h30 > 12h